



# RESEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS DE L'AVEYRON



## BULLETIN D'INFORMATION DECEMBRE 2013

**Président: Alain PRADEL F5UCV.**

**Les Landes 12190 Le Nayrac**

☎ 05 65 44 81 21

**Vice-Président : Francis BACH F5FPI.**

212, passage de Calcomier 12000 RODEZ

☎ 05 65 42 18 76

**Trésorier: F4CHS Pierre BESSES**

14 Avenue des rosiers 12850 Onet le chateau

☎ 05 65 42 00 07

**Secrétaire: Eric FAUST F5RGH**

11 rue la Pendarie 12850 Ste RADEGONDE.

☎ 05 65 87 02 75

**QSL Manager: Serge FABREGUES F5FAB**

32 Avenue de Montpellier 12000 RODEZ

☎ 06 80 01 76 45

### SOMMAIRE

- 1° Editorial du Président
- 2° Pic nic du Barry
- 3 ADRASEC 12
- 4° Forum des Associations
- 5° Rentée du RC F6KSM
- 6° Ballon sonde
- 7° CR de l'AG REF12
- 8° CR du CA REF 12
- 9° nouveau statuts

### RELAIS ET FREQUENCES      Responsable

R4X Bouloc	145,712.5	F8NHA
RU6 Millau	430,150	F4FEM
RU12 Rodez	430,300	F4BRT
Transp St-Affrique	en rénovation	F5SIZ
Transp Villefranche	en cours réalisation	F5BLC
Transp Creissels	R 430,375 E 439,775	F4CTB
SIMPLEX	145,500	
Dégagements :	144,525-144,550-144,575	
APRS	144,800	F8NHA
SITE : <a href="#">REF12</a>		F5RGH
: <a href="#">Radioamateurs de Rodez.</a>		F4BRT

### RENDEZ-VOUS REF-12

- QSO de section VHF Dimanche de 9 h à 9 h 45 sur le R4X  
(avec lecture du bulletin hebdomadaire F8REF 9h & infos locales 9 H 15)
- QSO de section HF Dimanche 9 h 45 3606 Mhz..
- QSO du Batistou Tous les jours de 7h à 8h loc sur le R4X
- QSO « Charles » Tous les jours 3600 Mhz à partir de 8 h loc.
- QSO Apéritifs, tous les jours sauf le dimanche à partir de 11 h loc sur le R4X ou 3606 Mhz

**N'OUBLIEZ PAS DE REGLER LA COTISATION de 20 € pour 2014**

Si ce n'est déjà fait. Pensez à contribuer à nos activités locales

EDITORIAL DU PRESIDENT

En cette fin d'année, j'ai été élu à la présidence du REF 12.

Le REF 12 vient de modifier ses statuts, il est devenu indépendant du REF-UNION,

Le REF-UNION est devenu le REF (également indépendant) de ce fait nous perdons la rétrocession du REF-UNION,

Je compte sur la cotisation de tous ceux et celles qui veulent conserver les relais du nouveau REF 12 et repartir de l'avant en laissant de côté toutes les querelles qui n'aboutissent qu'à la joie des 3 perturbateurs de notre relais.

Je suis une personne avec un esprit grand ouvert et j'essaierai de faire de mon mieux pour éviter les malentendus et arbitrer au plus juste les différends de chacun

Je suis tout de même entouré d'une merveilleuse équipe prête à me conseiller et soutenir mes décisions.

Enfin en cette fin d'année 2013 je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année  
Avec toutes mes amitiés

LE PRESIDENT DU REF 12  
F5UCV

**INFORMATIONS REF12 PAR EMAIL OU SUR LE WEB**

Entre deux bulletins, vous pouvez recevoir des informations REF12, Ref-Union ou des photos d'événements. Si vous désirez ce service, et que vous ne recevez pas déjà ces informations, envoyez votre demande par Email à : [alain.pradel@wanadoo.fr](mailto:alain.pradel@wanadoo.fr)

Si vous recevez ce bulletin par poste, vous pouvez également demander à ne le recevoir que par mail, et contribuer ainsi à des économies d'affranchissements. Vous pouvez aussi consulter

notre site Internet <http://ed12.ref-union.org>

Les photocopies de ce bulletin nous ont été offertes par le

**CREDIT AGRICOLE  
Nord Midi-Pyrénées**

**POUR VOUS INSCRIRE OU VOUS  
RENSEIGNER**

*Prenez contact avec : F5UCV (05 65 44 81 21)*

[alain.pradel@wanadoo.fr](mailto:alain.pradel@wanadoo.fr)

## Pique-nique au Barry dimanche 23 juin 2013

Sous la grisaille matinale et un magnifique soleil l'après midi, une vingtaine d'OM et YL ont passé une excellente journée sur le site du Barry pour le pique-nique annuel.



Vers 12h, après un apéro bien venu, les saucisses grillées ont été très appréciées, sans oublier les différents plats, fromages et desserts apportés par chacun et mis en commun, un vrai régal !!



Cette agréable journée s'est déroulée dans une très chaleureuse ambiance d'échange d'idées, de convivialité et d'amitié.

Merci à tous les participants, et rendez-vous à l'année prochaine.

Bonjour à tous,

C' est par une journée fraîche et brumeuse que l' ADRASEC 12 a effectué son troisième exercice de l' année 2013.

Nous nous étions donné rendez vous à 8 H 30 en ce dimanche matin sur le foirail du bien beau village de Salles Curan, sous le brouillard,

ou Christian F8NHA nous attendait de pied ferme pour aller cacher la balise et nous surveiller en temps qu' observateur de cet exercice.

Après la formation habituelle des équipes et les consignes données, l' exercice a débuté à 9 H avec un premier dispatching de celle-ci en périphérie du lac de Salle Curan, pour évaluer un premier pointage de contact.

C' est F5UCV et son épouse SWL 1201 qui établiront le premier contact coté Est du lac, ce qui va permettre au PCO (F4EDN) de déplacer les équipes et commencer les premières triangulation's.

Après affinage de celles ci, c' est l' équipe de F5UNU et F6GHP qui s' en était le plus approché , mais la découverte finale de la balise a été effectuée par Francis F5NDP avec une Harmonique 3 plus efficace.  
À 11 H 20 la balise était déclarée retrouvée aux coordonnées UTM suivantes (31 T 0487337 489833).

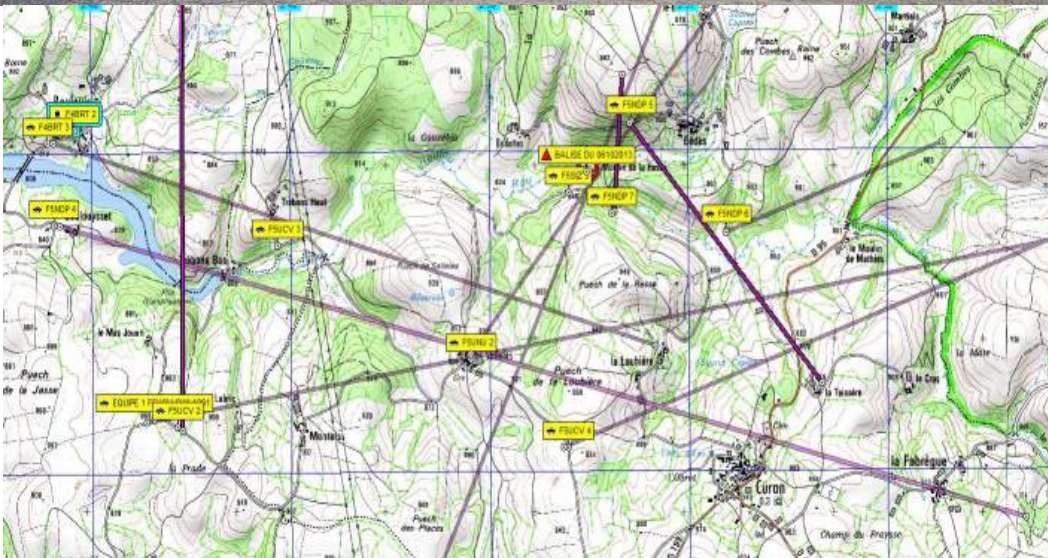
Elle était cachée près d' un moulin restauré qui nous a permis d' apprécier ce site touristique.

Ont participé à cet exercice: F8NHA, F5UCV, SWL 1201, F5SIZ, F5UNU, F4BRT, F6GHP, F5NDP, F4EDN.

Cet exercice c' est terminé autour d' un excellent repas traditionnel aveyronnais, très apprécié par nos amis tarnnais et concocté par Christian F8NHA que nous remercions pour cet accueil dans son village.

Vous trouverez en pièces jointes les captures d' écran de la triangulation générale ou l' on remarquera que quelques azimuts ont été perturbés par des échos, mais certains, mêmes éloignés de la balise étaient pile dessus. Ci-joint aussi la photo du groupe et la main courante.

Encore merci à tous pour votre participation et pour cette excellente journée.  
Je vous rappelle que nous nous retrouverons pour notre dernier exercice 2013 vers la fin novembre ou début décembre sur un lieu qui n' est pas encore défini.



**SONORISATION**

**VIDEO**

**ECLAIRAGES**

**VENTES & LOCATION**

**FOURNITURES**

**ELECTRONIQUES**

Web : <http://www.E-D-S.fr>

***E.D.S***

**Pôle informatique**

**Ave de la Gineste 12000 RODEZ**

**Tél. 05 65 68 38 29**

**Fax.05 65 68 52 85**

**Heures d'ouverture : mardi – vendredi : 9h – 12h / 14h – 19h**

**samedi : 9h -12h / 14h – 18h**

**email : [edselectronique@wanadoo.fr](mailto:edselectronique@wanadoo.fr)**

## **FORUM des associations**

Dans le cadre du forum des associations de Millau qui a eu lieu le samedi 7 septembre, le Radio-club de la MJC F6KSM a présenté quelques activités:

APRS, fonctionnement des relais VHF/UHF, transmissions numérique, et décimétrique.

Même si cette présence ne se traduit pas forcément par une vague de vocations nouvelles, elle témoigne d'une activité modeste mais dynamique.

Voilà un peu de matière de nos dernières actions.

73s

Christian F5GJG



## Rentrée du RC F6KSM.

Le 31 Août une douzaine d'om's, de Millau et des environs, se sont retrouvés sur le site de St Germain pour partager un moment de convivialité autour d'excellentes fouasses et de quelques boissons ( sans alcool)

Cette initiative de Camille F4FEM et de l'équipe du RC F6KSM de la MJC de Millau, marque le point de départ d'une saison nouvelle avec la perspective de nouveaux projets et la participation à plusieurs contests.



## Ballon sonde

Ci dessous le compte rendu .....

Toulouse N°1 du 18/4/2013 du matin Trouvé : 2 M10 au lieu dit (les couailles°) entre brassac et lacaune.

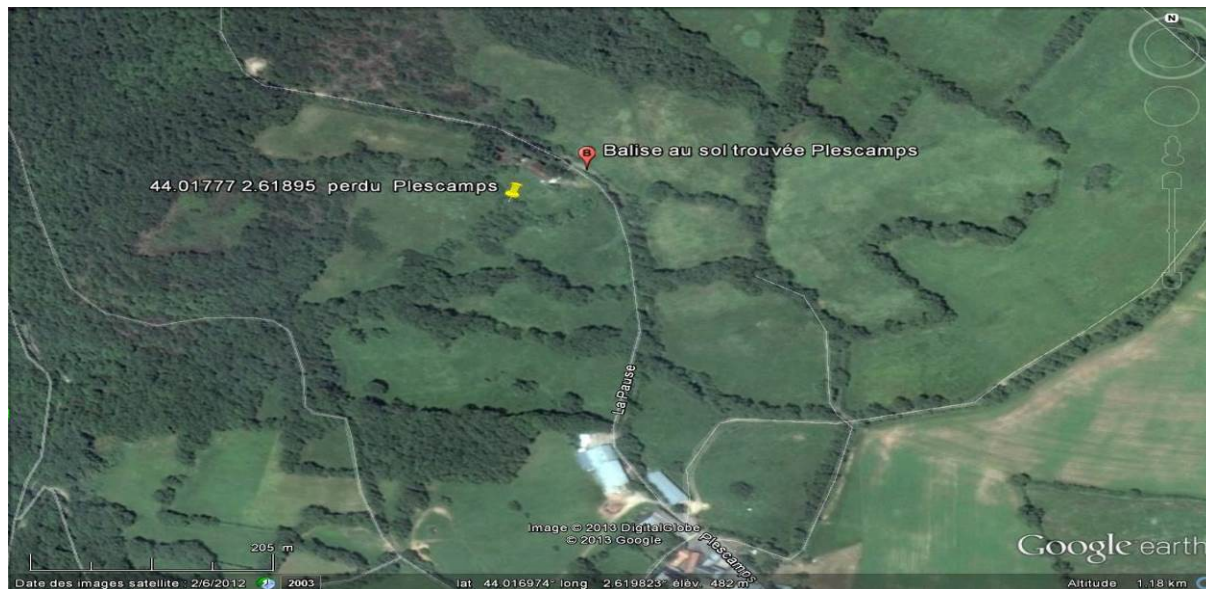


Toulouse N°2 du 18/4/2013 de l' après midi Trouvé : 2 M10 Dans le village de Belmont sur Rance Récupéré dans le centre ADAPI en plein village.





Toulouse N°1 du 19/4/2013 du matin Trouvé : 2 M10 Au dessus de Brousse le Chateau au lieu dit Plescamps



6 sondes intactes récupérées par F1AER F1EBM F5SIZ



## **Assemblée Générale REF12 du 27/10/2013**

### **à CAMARES**

#### **Les présents :**

26 OMs et YLs sont présents à cette assemblée générale. Il y a 23 votants dont 5 pouvoirs.

**Le président F5SIZ** débute la séance à 9h48. Le député Alain MARC est excusé car retenu par des engagements de longue date. Les OMs F6FBW, F5LKK, F8MFG, F5UNU, F6GEV, F1FHP, F4FEM, F6AGL, F6FJI, F5BSB sont également excusés.

Une minute de silence est observée pour la disparition de F9IH père de F5RGH, F5DFN. de la maman de Christian F8NHA ,la sœur de Anne F5BSB.

Les effectifs sont en légère régression pour 2013, 79 Oms, dont 29 membres Ref-Union et 27 membres REF12 soit une diminution de 4 cotisants. Le président présente l'ordre du jour de cette AG 2013.

F5SIZ note le peu d'activité durant cette année 2013. Il souligne la disparition heureuse de la perturbation sur le R4x.

Une activité se développe sur notre département, la recherche active de ballons sonde.

Des exercices Adrasec12 ont eu lieu en novembre 2012 et en juin 2013. Une fois de plus la foudre frappe en mai le site de Barry. Le traditionnel pique-nique a eu lieu sur le site de Barry fin juin malgré un temps maussade le matin. Un coup de foudre à Bouloc au R4x avec remplacement des cartouches et d'un ventilateur. En septembre la CNRB prend contact pour répondre à la demande de couple de fréquence faite 4 ans plutôt. Le président évoque la mise en test du futur transpondeur de Villefranche.

**F5UCV** présente une situation des comptes 2012 et les perspectives pour l'année 2013. Actuellement la situation est saine avec en 2012 une recette de 977 € une dépense de 2005 €, la dépense concerne principalement l'acquisition des 2 caisses de camion pour le site du Barry. La prévision du presque équilibre pour 2013 mais le trésorier attire notre attention sur la baisse significative de cotisants et la disparition du versement de la contribution du REF-Union.

**F5BLC** explique que le futur relais intercom provisoire sera mis en place d'ici fin 2013 aidé F5RGH. F4NDD nouveau RA sur les environs de Pont les Bains.

**F5RGH** nous fait un point détaillé du site du Barry. L'aménagement de 2 caisses frigo, la plus petite servant de shack (terminé) et la seconde de zone de restauration et repos.

**F1PTO** nous rapporte l'intervention menée sur le R4x remplacement de cartouche para-foudre et d'un ventilateur). Il va aider un futur OM préparant la licence cet hiver.

**F4EDN** nous fait un topo sur l'ADRASEC 12 qui est en pleine maturité après 3 années d'existence. Une participation au JSI en septembre ainsi qu'à 3 exercices, 1 autre d'ici la fin de l'année. La modification des statuts avec la reconnaissance de la FNRASEC d'utilité public. F1FHP est démissionnaire. Les Oms du81 ne pourront plus faire partie de l'ADRASEC12 (directives FNRASEC). Il souligne l'efficacité de ces équipes de plus en plus performantes et propose de faire appel à elles lors des perturbations des différents relais. Il évoque l'éventualité d'implanter un relais de secours sur le site de Bouloc.

## Projet 2014.

- Pique-nique fin juin à Barry
- Poursuite équipement de ce site  
Participation à un projet de lancement de ballon au collège Fabre. F5FPI prendra contact avec l'enseignante dès la rentrée. Une demande de participation de RA les mardi après-midi durant 2 heures pour accompagner la réalisation. Ce projet est porté par l'IDRE et FFBRA dont la présidente est F1PSH.
- On ne sait pas encore si le ballon sera lancé depuis Rodez mi avril ou depuis le salon Saratech le 29 Mars. Il émettra en 144 Mhz APRS et comportera un GPS embarqué.
- 

La prochaine AG pourrait avoir lieu aux alentours de pont les Bains. F6GEV se renseigne pour la restauration et la salle (option à confirmer).

F5RGH procède à la lecture du projet de nouveaux statuts. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Deux scrutateurs sont nommés **F1AER** et **F5BLC**. Nous passons aux votes sur les 7 questions avec les résultats suivants :

	OUI	NON	ABS
Approbation du rapport moral	23	-	-
Approbation du rapport financier	23	-	-
Projets et Budget 2014	22	-	1
Candidat au conseil d'administration de F4CHS	23	-	-
Candidat au conseil d'administration de F1BZH	23	-	-
Candidat au conseil d'administration de F5SIZ	21	2	-
Approbation des nouveaux statuts	23	-	-

La séance est levée vers 12h09 puis nous nous dirigeons vers un repas bien mérité.

**Le secrétaire Eric FAUST F5RGH**

## CA 27 octobre 2013

La réunion a débuté le 27 octobre à 15h22.

Les présents :	Bach Francis	<b>F5FPI</b>
	Lajoie Michel	<b>F5SIZ</b>
	Pradel Alain	<b>F5UCV</b>
	Faust Eric	<b>F5RGH</b>
	Fabregues Serge	<b>F5FAB</b>
	Pailhories Guy	<b>F5BLC</b>
	Besses Pierre	<b>F4CHS</b>
	Bouzat Patrick	<b>F4BRT</b>
	Pace Patrick	<b>F1BZH</b>

- **Tour de table**

### *Décisions :*

Le CA décide de communiquer les nouveaux statuts aux membres du REF12 à jour de leur cotisation. Une discussion s'installe autour de la possibilité d'avoir une co-présidence et de fixer la durée à 2 ou 3 ans. Le projet d'un mandat à durée de 3 ans sera présenté lors de la prochaine AG. Le transpondeur réalisé et prêté par F5RGH sera mis en place prochainement sur le site de Villefranche de Rouergue.

- **Modification du bureau**

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : Alain PRADEL F5UCV  
Vice-président : Francis BACH F5FPI

Trésorier : Pierre BESSES F4CHS  
Trésorier-adjoint : Guy PAILHORIE F5BLC

Secrétaire : Eric FAUST F5RGH  
Secrétaire adjoint : Patrick PACE F1BZH

QSL Manager : Serge FABREGUES F5FAB

La séance s'est clôturée à 16h08.

Le secrétaire FAUST ERIC **F5RGH**

# RESEAU des EMETTEURS FRANCAIS de L'AVEYRON (REF 12)

## Statuts

### Article 1

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est conforme aux dispositions de son article 5 et à celles du décret du 1er août 1901.

Elle a pour nom Réseau des Emetteurs Français de l'AVEYRON (REF 12). Elle est déclarée à la Préfecture du département l'Aveyron. Sa durée est illimitée.

### Article 2 - Objet

Cette association sans but lucratif regroupe les Radioamateurs : Emetteurs ou écouteurs et toutes personnes intéressées par les ondes courtes et la radioélectricité, sans distinction de race, d'opinion ou de confession, dans le but de développer et de promouvoir les techniques de la radio et de l'électronique amateur.

Elle participe à la représentation des Radioamateurs de l'Aveyron auprès des autorités départementales et la promotion et la défense du radioamateurisme au niveau local.

Elle est destinée en particulier à :

Créer un lien amical entre les radioamateurs et les sympathisants.

Faire connaître l'émission et la réception d'amateur sur ondes courtes, très courtes, ultra-courtes ,

Participer à la formation des débutants,

Intéresser les jeunes aux techniques de la radioélectricité et à l'émission/réception d'amateur.

Organiser des manifestations et démonstrations pour la promotion du radio amateurisme,

Apporter son concours en toutes circonstances utiles, dans la limite des règlements et autorisations de l'administration régissant l'émission d'amateur.

### Article 3 - Moyens

L'association peut :

- éditer un bulletin ou une revue ;
- dispenser des cours préparatoires aux examens d'opérateur radioamateur ;
- organiser des manifestations pour la promotion du radioamateurisme ou participer à leur organisation ;
- construire, entretenir ou gérer des équipements servant au radioamateurisme.

#### **Article 4 - Siège**

Le siège Social est fixé à (lieu et adresse). Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, ratifiée par la prochaine assemblée générale ordinaire, en tout autre endroit.

#### **Article 5 - Membres**

L'Association se compose de tous ses adhérents, membres actifs, membres d'honneurs et membres bienfaiteurs.

#### **Article 6 - Membres d'Honneur et membres bienfaiteurs**

Le titre de membre d'honneur ou de Président d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association

Le titre de membre bienfaiteur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui ont fait un ou plusieurs dons significatifs à l'association.

#### **Article 7 - Admission**

L'association REF 12 admet à tout moment de nouveaux adhérents, sous réserve d'acceptation des statuts et du paiement d'une cotisation annuelle fixée chaque année lors de l'assemblée générale.

#### **Article 8 - Perte de la qualité de membre**

- par démission de l'association, pour les membres actifs ;
- par radiation pour refus de paiement de la cotisation pour les membres actifs ;
- par radiation pour motif grave, décision faite en conseil d'administration, après que le membre concerné ait été notifié, et rendu capable de proposer des explications. La radiation peut être contestée en assemblée générale, laquelle prend alors la décision définitive .
- par décès.

#### **Article 9 - Ressources**

Les ressources l'association comprennent :

- la cotisation
- les aides et contributions fournies par d'autres associations à visées similaires, et avec lesquelles l'association (nom complet) aura passé des accords ou conventions écrites.
- des subventions
- de manière générale, tout apport conforme à la loi et accepté par le conseil d'administration

La cotisation par adhérent, perçue en début d'année civile ou au plus tard le jour de l'assemblée générale, au titre de participation aux activités de l'association sera révisable ou reconduite à chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

Cette cotisation sera non plafonnée pour les membres bienfaiteurs et non demandée aux membres d'honneur.

## **Article 10 - Conseil d'administration**

L'association est dirigée par un conseil d'administration d'au moins 4 membres, élus pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles et renouvelables lors de l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé au moins de :

- Un président,
- Un secrétaire,
- Un trésorier.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres, il sera procédé au remplacement définitif lors de la prochaine assemblée générale.

Avant l'assemblée générale, les membres du conseil d'administrations doivent faire connaître leur intention d'être reconduits ou pas, de même tout membre à jour de cotisation devra se faire connaître pour prétendre à être élu au conseil. Pour cela, il faut avertir par tout moyen au moins l'un des membres du bureau.

## **Article 11 - Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation de son président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout administrateur qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

## **Article 12 - Assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les adhérents. Elle se réunit chaque année.

Elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre de présents.

Les membres de l'association sont convoqués quinze jours au moins avant la date fixée.

Un membre pourra détenir des mandats d'autres membres, sans que leur nombre dépasse trois.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Il est établi par le conseil d'administration et devra comporter, en plus du rapport moral, du rapport financier, de la valeur de la prochaine cotisation et des autres points proposés par le conseil d'administration, des questions qui pourront éventuellement avoir été posées par écrit au conseil d'administration, avant l'assemblée générale, par les membres de l'association.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection par l'assemblée générale des nouveaux membres du conseil d'administration.

## **Article 13 - Assemblée générale extraordinaire**

Le président, sur avis conforme du Conseil d'Administration ou sur demande de la moitié au moins des membres de l'association, peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour pouvoir délibérer valablement doit comprendre au moins la moitié plus un des membres de l'association. Les pouvoirs ne sont pas admis. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais au moins à un mois d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

#### **Article 14 – Modification des statuts.**

La modification des statuts ne peut avoir lieu que lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, en présence de la moitié au moins des adhérents. Si le quorum n'était pas atteint lors de cette Assemblée Générale, il en serait convoquée une deuxième qui pourra délibérer valablement quelque soit le nombre d'adhérents présents.

Les modifications de statuts se feront à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

#### **Article 15 - Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration, qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

Il est destiné à fixer les points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration intérieure de l'association.

#### **Article 16 - Gestion**

L'exercice comptable court du premier janvier au 31 décembre.

Il est tenu une comptabilité sous la responsabilité du trésorier.

Un Commissaire aux Comptes sera désigné lors de l'Assemblée Générale Ordinaire pour vérification de la comptabilité. En l'absence de candidat, le président prendra la responsabilité de commissaire aux comptes, étant, de toute façon, légalement garant de ceux-ci.

#### **Article 17 - Dissolution**

La dissolution de l'association pourra être prononcée par une Assemblée Générale extraordinaire, le vote étant acquis par les deux tiers au moins des membres présents.

Un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par l'Assemblée Générale. Les biens, s'il en existe, de l'association seront dévolus à :.....